

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 156.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 89
- Présents : 57
- Votants : 78 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (71 pour, 1 contre et 6 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures en lettres, le conseil de communauté dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Yolande MADIOT
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellafaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par Mme Marianne ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Robert ZUNINO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GALET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Marilyne RICHAUD représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Elisabeth DEPEYRE à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Franck PERARD représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Patrick CLARES représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Ghislaine OLIVE à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Châteaupont : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Serres : Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Cyril DERDICHÉ
  - Mme Cécilia LOUVION
  - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

**ORDRE DU JOUR : Marché de location de véhicules de service**

Par délibération n° 35.22 du 26 juillet 2022, le bureau communautaire a attribué de la manière suivante le marché de location des véhicules de service de la CCSB établi pour une durée de 36 mois :

- Lot n° 1 (location longue durée de 4 véhicules de tourisme de petit gabarit, électriques) : au groupement solidaire CREDIPAR-SAFA (marque Peugeot), pour un montant de 69 181,24 € HT.
- Lot n° 2 (location longue durée de 8 véhicules de tourisme de petit gabarit, thermiques) : à l'entreprise « BPCE Car Lease » (marque Renault), pour un montant de 57 105,50 € HT.

Par délibération n° 31.23 du 5 septembre 2023, le bureau communautaire a approuvé un premier avenant au lot n° 1, afin d'accepter le changement d'un des membres du groupement (l'entreprise LEASYS France à la place de CREDIPAR).

Par délibération n° 48.23 du 06 novembre 2023, le bureau communautaire a accepté la conclusion d'un deuxième avenant afin de louer 2 véhicules électriques supplémentaires. Cet avenant a augmenté le montant du lot n°1 de 23 149,28 € HT (soit une hausse de 33,46 % par rapport au marché initial).

Par délibération n° 33.23 du 02 octobre 2023, le bureau communautaire a approuvé un premier avenant au lot n° 2 afin de louer un nouveau véhicule à la place d'un véhicule accidenté. Cet avenant a augmenté le montant du lot n° 2 de 930,90 € HT (soit une hausse de 1,63 % par rapport au marché initial).

Ce marché arrivant prochainement à son terme, il est proposé d'en relancer un nouveau, toujours alloté de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques ;
- Lot n° 2 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermiques.

Ce marché prendrait effet à compter de la date de sa notification et s'achèverait à la restitution des véhicules, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Il serait réalisé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec des quantités maximum.

Le montant estimatif de ce marché étant de 350 000 € HT, la consultation serait lancée en procédure formalisée (appel d'offres ouvert).

En parallèle, compte-tenu des délais de livraison des nouveaux véhicules qui peuvent être longs et fluctuants, il est proposé de passer des avenants à chacun des lots :

- pour le lot n° 1 : afin de louer 4 véhicules électriques (hors véhicules concernés par l'avenant n° 2) pour 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 05 juillet 2026, pour un montant de 4 738,32 € HT ce qui, tous avenants confondus, représenterait une augmentation de 40,31 % par rapport

au marché initial. Cet avenant n° 3 serait passé en application des articles R. 2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique ;

- pour le lot n° 2 : afin de louer 7 véhicules thermiques (hors véhicule concerné par l'avenant n°1) pour 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 juin 2026, pour un montant de 4 163,88 € HT, ce qui, tous avenants confondus, représenterait une augmentation de 8,92 % par rapport au marché initial. Cet avenant n° 2 serait passé en application de l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un nouveau marché pour la location de véhicules de service, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président ou son représentant, à signer les marchés correspondants à chaque lot et à les notifier aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous documents nécessaires à leur exécution ;
- accepte les termes de l'avenant n° 3 au lot n° 1 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques » du marché de location de véhicules de services tels que présentés ci-avant ;
- accepte les termes de l'avenant n° 2 au lot n° 2 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermiques » du marché de location de véhicules de services tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à les signer et les notifier aux titulaires des lots, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



La secrétaire de séance,  
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : 21 NOV. 2025